

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 02 avril 2024

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 08
avril 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
mars 2024

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Laure LAURENT

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise
BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves
GAVULT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno
DANDROY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK,
Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-
FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE,
Eliane NAVILLE, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume
COUALLIER, Fabien BAGNON, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline
VARGIOLU, Pascale ROTIVEL, Eric PEREZ

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Françoise BÉRARD, Aïcha BEZZAYER à
Marylène MILLET, Caroline VARGIOLU à Laure
LAURENT, Pascale ROTIVEL à Fabienne TIRTIAUX, Eric
PEREZ à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

**BUDGET PRIMITIF ANNEXE LA
MOUCHE 2024**

Délibération : **04.2024.033**

Transmis en préfecture le : **08/04/2024**

RAPPORTEUR : Madame Françoise BÉRARD

Le budget annexe de La Mouche reprend les activités de théâtre et de cinéma. Il évolue selon les projets menés avec les partenaires locaux, métropolitains, régionaux, les associations locales et les citoyens. Cet équipement municipal offre chaque saison une programmation pluridisciplinaire, qui témoigne de la diversité des esthétiques actuelles. Lieu de créativité et d'échanges, La Mouche développe également des actions culturelles autour de ses événements en proposant des animations, des ateliers et des rencontres. La Mouche prolonge sa saison hors les murs avec le festival Les Météores, événement estival et gratuit, autour des arts du cirque et de la rue dans les différents quartiers de la ville.

Le budget 2024 est établi sur la base du budget 2023 et poursuit les mesures prévues pour le mandat : programmation des arts de la rue et du cirque en été (festival des Météores), résidences de territoires notamment en établissements sociaux éducatifs et scolaires, développement des outils de médiation cinéma pour les publics les plus éloignés, nouveaux outils de communication numériques.

Ce budget est voté hors taxes par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement. Il est proposé en équilibre avec une section de fonctionnement à **1 084 827,56 €** et une section d'investissement à **169 139,94 €**.

Les restes à réaliser 2023 et le résultat de clôture provisoire 2023 sont inscrits sur ce budget comme suit :

- restes à réaliser en dépenses d'investissement : 54 614,94 € (pas de restes à réaliser en recettes d'investissement) ;
- résultat de clôture en investissement positif : 54 614,94 €.

Pour l'équilibre de ce budget annexe, il est prévu une subvention du budget principal de fonctionnement de **904 627,56 €** et d'investissement de **84 525,00 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4 393,40 € par rapport au budget 2023.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées principalement des recettes des activités cinéma et spectacles, estimées à 96 700 € et des subventions (Région, État, Métropole de Lyon...) pour 56 500 €.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 142 139,94 €. Elles intègrent des travaux sur les bâtiments et des renouvellements de mobiliers et matériels pour les activités. Cette section est équilibrée par le résultat de clôture 2023 (54 614,94 €), par une participation du budget général pour 84 525 € et des opérations d'ordre de section à section de 30 000 € (amortissements).

Répartition des dépenses et des recettes

Dépenses de fonctionnement : 1 084 827,56 €

- **Charges à caractère général : 533 457,27 €**
 - Les dépenses du secteur cinéma sont prévues à hauteur de 71 525 €. La principale dépense concerne les locations de film (33 000 €).
 - Sur l'activité spectacles, le montant prévu est de 379 927,27 €, les principales dépenses portent sur les cachets artistiques (141 564,67 €), des frais d'accueil (transports, hébergements, repas...), des prestations externes techniques et des impressions.
 - Les autres dépenses représentent des charges générales pour 82 005 €. Il s'agit notamment des dépenses diverses : fournitures, frais de maintenance bâtiments et matériels, fluides, nettoyage du bâtiment...
- **Charges de personnel : 475 000 €**
 - Les charges de personnels sont refacturées par le budget principal.
- **Charges de gestion courante : 36 370,29 €**. Il s'agit principalement des droits d'auteurs.
- **Charges exceptionnelles : 10 000 €** (annulation de titres sur exercices antérieurs).
- **Dotations aux amortissements : 30 000 €**.

Recettes de fonctionnement : 1 084 827,56 €

- **Produit des services : 96 700 €**

- Recettes d'exploitation du secteur cinéma : 63 000 €
- Recettes d'exploitation du secteur spectacles : 33 700 €
- **Subventions : 56 500 €**
 - secteur cinéma : 16 500 €
 - Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) : 8 500 €
 - Région : 8 000 €
 - secteur spectacles : 40 000 €
 - Dotations de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'Office national de diffusion artistique (ONDA) : 13 000 €
 - Métropole de Lyon : 20 000 €
- **Subvention d'équilibre du budget général : 904 627,56 €**
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 27 000 €**

Dépenses d'investissement : 169 139,94 €

- **Équipements : 142 139,94 €**
 - Logiciel d'affichage dynamique : 4 000 €
 - Dépenses sur le bâtiment : 52 500 €
 - Divers matériels : 31 025 €
 - Restes à réaliser 2022 : 54 614,94 €
- **Amortissement des subventions d'équipement reçues : 27 000 €.**

Recettes d'investissement : 169 139,94 €

- **Subvention d'investissement du budget général : 84 525 €**
- **Résultat antérieurs (repris par anticipation) : 54 614,94 €**
- **Amortissements : 30 000 €**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération d'affectation par anticipation des résultats provisoires 2023 du budget annexe de la Mouche ;

Vu la délibération 03.2023.026 du 23 mars 2023 créant une autorisation d'engagement dans le budget annexe de la Mouche pour l'activité spectacles saison 2023-2024 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 21 mars 2024 ;

Oui l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le budget primitif annexe de la Mouche de l'exercice 2024 par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement comme suit :

Les dépenses de fonctionnement :

DEPENSES	BP 2023 + DM	BP 2024
011 - Charges à caractère général	557 493,40	533 457,27
012 - Charges de personnel	465 000,00	475 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	27 940,76	36 370,29
67 - Charges exceptionnelles	0,00	10 000,00

Total des dépenses réelles	1 050 434,16	1 054 827,56
042 - Amortissements	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES	1 080 434,16	1 084 827,56

Les recettes de fonctionnement :

RECETTES	BP 2023 + DM	BP 2024
013 - Atténuation de charges	22 920,00	0,00
70 - Produits des services	95 700,00	96 700,00
74 - Subventions	65 500,00	56 500,00
75 - Autres produits de gestion courante	866 314,16	904 627,56
<i>dont participation du budget principal</i>	<i>855 208,16</i>	<i>904 627,56</i>
Total des recettes réelles	1 050 434,16	1 057 827,56
042 - Amortissements	30 000,00	27 000,00
TOTAL DES RECETTES	1 080 434,16	1 084 827,56

Les dépenses d'investissement :

DEPENSES	BP 2023 + DM + Restes à réaliser 2022	BP 2024	Restes à réaliser 2023
20 - Immobilisation incorporelles	10 360,00	4 000,00	4 704,00
21 - Immobilisations corporelles	125 188,25	83 525,00	49 910,94
Total des dépenses réelles	135 548,25	87 525,00	54 614,94
040 - Amortissements	30 000,00	27 000,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES	165 548,25	114 525,00	54 614,94

Les recettes d'investissement :

RECETTES	BP 2023 + DM + Restes à réaliser 2022	BP 2024	Restes à réaliser 2023
001 - Résultats année N-1	29 428,25	54 614,94	
13 - Subventions d'investissement reçues	106 120,00	84 525,00	
<i>dont subvention du budget principal</i>	<i>95 320,00</i>	<i>84 525,00</i>	
Total des dépenses réelles	135 548,25	139 139,94	0,00
040 - Amortissements	30 000,00	30 000,00	
TOTAL DES RECETTES	165 548,25	169 139,94	0,00

- **ARRÊTER** la subvention de fonctionnement d'équilibre 2024 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 904 627,56 € maximum ;
- **ARRÊTER** la subvention d'équipement d'équilibre 2024 du budget principal au budget annexe de la Mouche à un montant de 84 525,00 € maximum ;
- **PRÉCISER** que les subventions d'équilibre seront ajustées pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement au montant réalisé des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement.
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder, à compter de l'adoption du budget primitif 2024, à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Françoise BÉRARD**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Le secrétaire de séance,

Laure LAURENT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.